



11, quai de la Joliette - bât Le Castel - 13002 MARSEILLE

Tél: 04 42 26 55 26 Fax: 04 42 26 99 66 www.apga-asso.com

Agrément par décision administrative du 9 décembre 1991 Sous le numéro d'identification 2-05-131 Siret : 394 298 053 00049 - APE 7022Z

Documentation espace privé experts comptables conseils



Sommaire

1.	INTRODUCTION	3
2.	EXTRANET CABINET	4
	2.1. Mon cabinet	5
	a) Tableau de bord	5
	b) Adhésion	6
	c) Démission	6
	d) Administratif	7
	e) Statistiques	7
	f) Formation	7
	g) Paramétrage	7
	h) Revue de Presse1	2
	i) Contactez-nous1	2
	2.2. Mon client	13
	a) Examens de cohérence et de vraisemblance1	3
	b) Dossier de prévention ou dossier d'analyse économique1	4
	c) Coordonnées client1	5
	d) Saisie des déclarations fiscales 20351	6
	e) Documents publiés1	6



1. INTRODUCTION

Les sites extranet Caweb se déclinent aujourd'hui en deux applications :

- Un site extranet adhérents,
- Un site extranet cabinets comptables.

Ces sites sont adossés au progiciel de notre association, et par conséquent aux bases de données gérées par l'APGA.

L'objectif de ces sites Extranet est de favoriser la communication de l'APGA vers ses adhérents, ainsi que de favoriser les relations avec les experts-comptables et les collaborateurs de cabinets.

En effet, ces sites permettent :

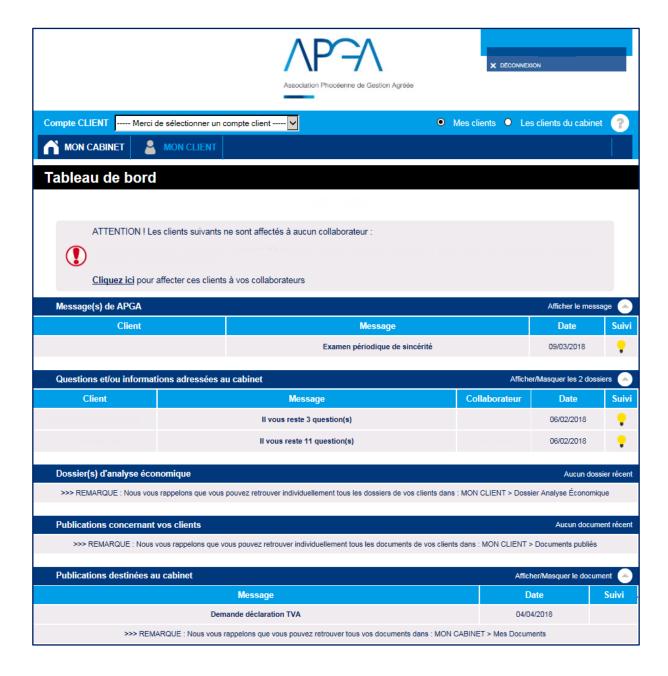
- De mettre à la disposition des adhérents ou des cabinets comptables toutes les publications de l'APGA, à savoir :
 - Les attestations.
 - Les dossiers de gestion,
 - Les questions ECV,
 - Les factures.
- De travailler de façon interactive sur les examens de cohérence et de vraisemblance

Pour accéder à votre Espace Privé :

- Se rendre sur notre site Internet : www.apga-asso.com,
- Dans la barre des menus, choisir « Espace privé »,
- Saisir votre login et mot de passe.



2. EXTRANET CABINET

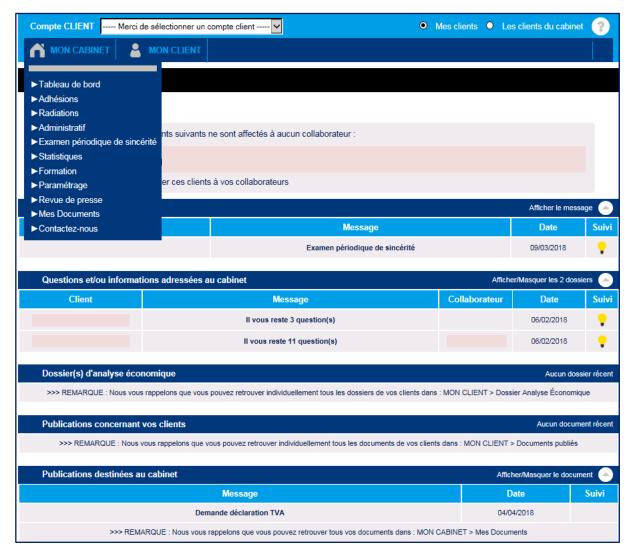


Vous trouvez dans le bandeau supérieur les informations concernant l'utilisateur qui s'est connecté avec le nom du cabinet.

Puis juste en dessous le bouton de déconnexion qui permet de quitter la session sur laquelle l'utilisateur s'est connecté.

En dessous de ce bandeau vous retrouverez la barre de menu, qui permet de naviguer sur le site.





2.1 Mon cabinet

a) Tableau de bord

Le tableau de bord « Expert » regroupe les informations concernant les clients de l'expert ou du collaborateur du cabinet qui s'est connecté.

Le tableau de bord est la page principale sur laquelle le conseil accède lorsqu'il se connecte.

On peut aussi y accéder à partir du menu : Mon Cabinet → Tableau de bord.

Cette page « Tableau de bord » résume les diverses informations des adhérents du cabinet.



Ce tableau de bord fournit :

- Les messages de l'APGA, vous permet de répondre aux messages de l'APGA,
- La liste des derniers dossiers de gestion, vous permet de visualiser les dossiers de gestions,
- Les questions posées au cabinet et au client dans le cadre des examens de cohérence et de vraisemblance, vous permet de répondre aux questions ARI et ECCV,
- Et les réponses aux ECV en attente de validation par l'expert-comptable, cette option est a paramétrer si vous souhaitez gérer la validation des réponses par l'Expert. Celui-ci peut visualiser les réponses apportées par le collaborateur en cliquant sur les liens en rouge.

b) Adhésion

Vous permet de faire adhérer vos clients en ligne.

L'utilisateur doit entrer les données de l'adhérent, un mail de demande d'adhésion sera envoyé à l'APGA. Puis vous recevrez une confirmation d'adhésion.

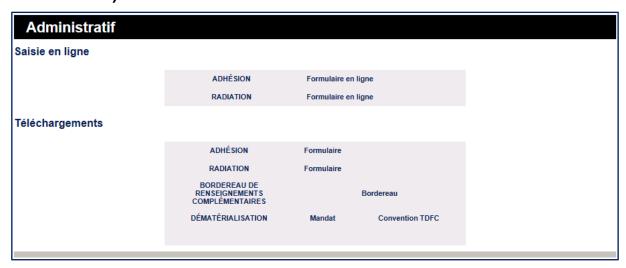
c) Démission

Le formulaire de radiation peut être utilisé par un cabinet lorsqu'il veut faire démission un client de l'organisme de gestion agréé.

L'utilisateur doit entrer les données personnelles de l'adhérent puis valider sa demande. Lorsqu'il valide sa demande, un email est envoyé sur la boîte mail de contact de l'APGA pour le traitement de sa demande.



d) Administratif



Ce menu permet à l'expert de pouvoir demander l'inscription d'un client à l'APGA, ou d'en demander sa radiation.

Pour ce faire, il peut choisir soit le formulaire en ligne, soit télécharger le formulaire au format « pdf ».

e) Statistiques

Vous pouvez consulter les statistiques de la fédération des centres de gestion agrées.

Pour obtenir le login et mot de passe merci de nous en faire la demande par mail.

f) Formation

Vous pouvez demander le planning des formations de l'année en cours.

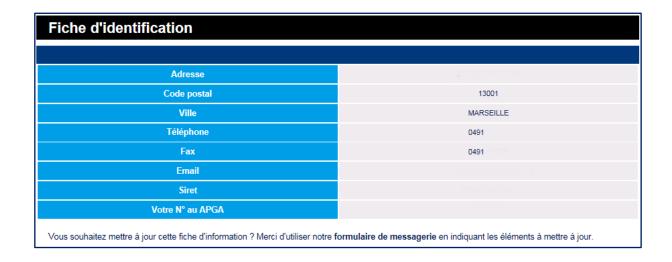


g) Paramétrage



Cette page est le menu de paramétrage du compte expert. D'ici, il peut faire modifier les informations de son cabinet. Il peut gérer ses collaborateurs et les autres experts du cabinet. Il peut aussi gérer la fréquence de réception du tableau de bord.

S'il clique sur « fiche d'identification du cabinet » il obtient cette page :



L'expert retrouve toutes les informations concernant son cabinet. Il peut demander à les modifier en cliquant sur « formulaire de messagerie » pour fournir les éléments qu'il souhaite modifier.

En cliquant sur «Gestion des collaborateurs et experts», il accède à cette page :

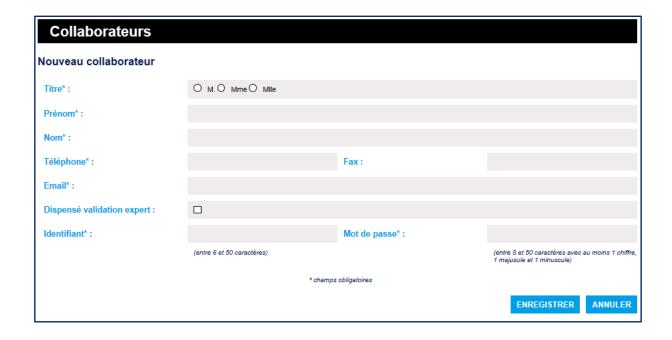




Sur cette page, on accède à la liste des experts et des collaborateurs du cabinet. L'expert peut créer et supprimer des collaborateurs ou des experts, et leur affecter ou non les droits sur les menus.

L'expert doit également affecter les clients aux collaborateurs.

Ainsi, en cliquant sur l'icône « Nouveau collaborateur », on accède à la création d'un collaborateur :



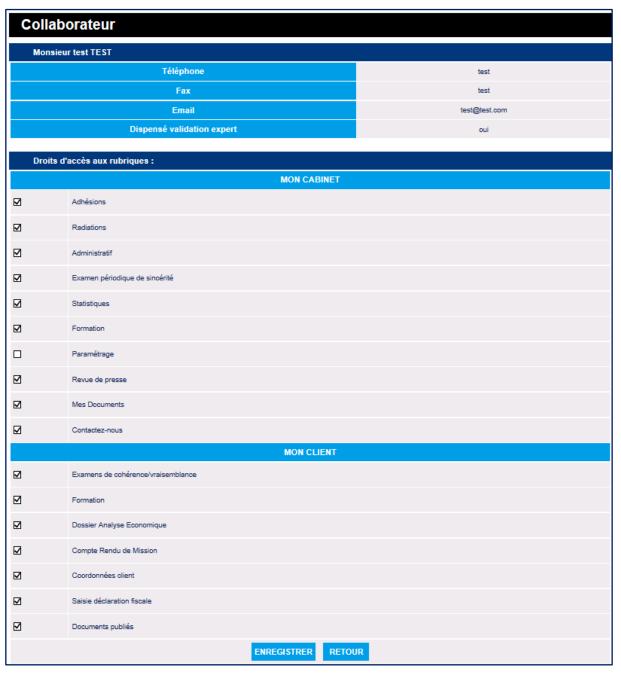
L'expert peut créer des collaborateurs pour son cabinet. Pour cela, il doit remplir le



formulaire ci-dessus. L'ensemble des champs du formulaire doit impérativement être rempli, y compris les zones « identifiant » et « mot de passe ».

Sur cet écran l'expert peut supprimer la phase de validation des ECV par l'expertcomptable pour certains collaborateurs. Cette option ne prendra effet que pour les réponses apportées après la mise à jour de la fiche (si des réponses sont en cours de validation, elles resteront « à valider »).

Après avoir créé le collaborateur, l'expert lui donne les droits sur les différents menus à partir de cette page :



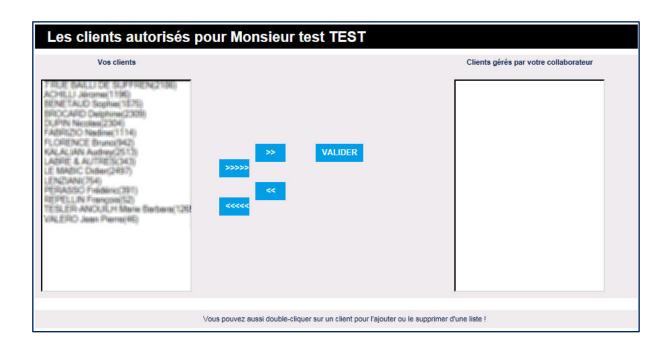


Sur cette page on retrouve l'ensemble des menus disponibles sur le site. L'expert peut autoriser ou non ses collaborateurs à utiliser ces menus. Pour cela il lui suffit de cocher le(s) menu(s) qu'il souhaite lui affecter. Dans notre cas, le collaborateur a accès à l'ensemble des menus.

Lorsque le collaborateur a été créé et que l'expert lui a affecté les droits, il faut maintenant lui affecter des clients. Pour ce faire, l'expert doit cliquer soit sur « Ajouter des clients » soit sur le nombre de client qu'il a déjà comme ceci :

Collaborateurs							
Collaborateur	Tél	Fax	Email	Clients autorisés	Droits / Editer / Suppr.		
Monsieur	0491	0491		1	S		
Monsieur	0191	0491		7	S 🗓		
Monsieur test TEST	test	test	test@test.com	Ajouter client(s)	S 🗓		
NOUVEAU COLLABORATEUR							

L'expert est alors redirigé vers la page suivante :



L'expert a dans le cadre de gauche l'ensemble des clients de son cabinet et dans le cadre de droite les clients qui sont affectés au collaborateur. Pour faire passer un client d'une colonne à une autre il peut utiliser les flèches du milieu ou encore faire un double-clic sur le nom du client. Lorsqu'il a fini, il clique sur « valider » pour enregistrer.



« Réglage de la périodicité » vous permet de nous demander de régler la fréquence de réception du tableau de bord du cabinet. Exemple par semaine, à la quinzaine, ...

h) Revue de Presse

Vous pouvez ici refuser la réception de la revue de presse et consulter l'historique des revues de presse archivées.

i) Contactez-nous

L'expert ou le collaborateur peut contacter l'APGA. Pour cela, il suffit de remplir le formulaire ci-dessus et de cliquer sur envoyer, un mail est alors envoyé à l'APGA.

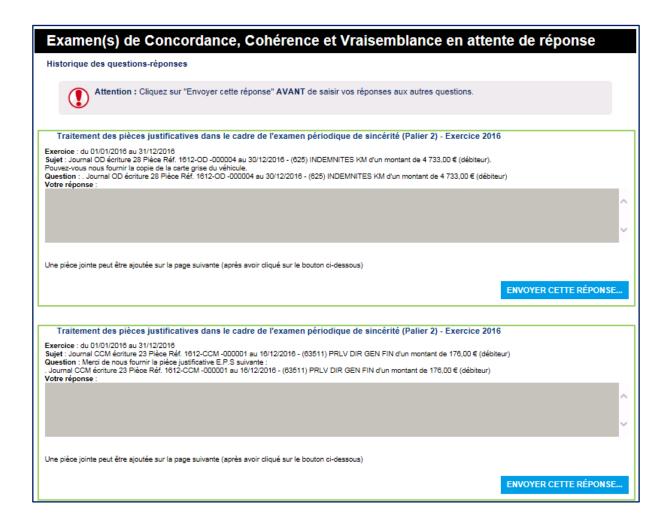




2.2 Mon client

Ce menu n'est accessible que lorsque l'expert ou le collaborateur a choisi un client dans la liste déroulante dans la barre de menu.

a) Examens de cohérence et de vraisemblance



Cette page récapitule l'ensemble des questions posées au cabinet.

Pour la réponse à ces questions, la procédure est la suivante :

1) Réponse du collaborateur (ou de l'expert si pas de collaborateurs) :

Le collaborateur répond aux questions dans la zone prévue à cet effet, puis en cliquant sur « Prévisualiser cette réponse », il est redirigé vers la page de contact vue précédemment qui sera pré-remplie avec sa réponse. Avant d'envoyer sa

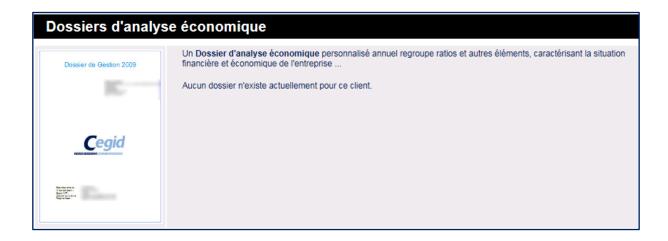


réponse, il peut s'il le souhaite ajouter une pièce jointe. Cette réponse est alors stockée en attente d'une validation par l'expert du cabinet.

2) Validation de la réponse par l'expert :

L'expert retrouve dans son tableau de bord toutes les réponses aux questions ECV établies par ses collaborateurs. Afin que ces réponses parviennent à l'APGA, l'expert doit les valider (cette validation valant signature de l'expert).

b) Dossier de prévention ou dossier d'analyse économique



A partir de cette page, l'expert peut accéder au dernier dossier du client sélectionné. Il peut le télécharger et apporter des commentaires, observations ou précisions sur ce dossier en utilisant la page de contact.



c) Coordonnées client

Monsieur			
Raison Sociale	Monsieur		
Titre ou Forme juridique	Monsieur		
Nom			
Prénom			
Enseigne			
Activité principale			
Code APE	8622C (Autres activités des médecins spécialistes)		
Code Statistique			
Adresse			
Code postal	13001		
Commune	MARSEILLE 01		
Email			
Téléphone	0491		
Fax			
Siret	Activities to the second secon		
N°adhérent au APGA			
Date d'adhésion			
Date clôture exercice attendu	31/12/2017		

L'expert retrouve sur cette fiche l'ensemble des informations du client, il peut demander à les modifier. On y retrouve aussi l'analyste de gestion en charge de ce client dans l'APGA.

d) Saisie Déclaration fiscale 2035

Dans cette partie vous pouvez télécharger le guide de saisie de la déclaration 2035 et saisir les déclarations fiscales de votre client.

Pour ce faire, il faut vous munir du login et mot de passe de celui-ci.





e) Documents publiés

Le cabinet comptable voit les documents concernant le client sélectionné qui ont été publiés par l'APGA :

